

|  |   |
|--|---|
| Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine |   |
| Catégorie : Espaces protégés   | Source de la saisine : Région   |
| Avis n° 2024-35  |   |
| Date de validation<br>26/09/2024                                       | <b>Lutte contre le Vison d'Amérique au sein de la RNN d'Arjuzanx (40)</b> |

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, agissant en tant que conseil scientifique de la réserve naturelle d'Arjuzanx, a examiné les protocoles de suivi et de lutte contre le Vison d'Amérique, espèce exotique envahissante avérée, au sein de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx.

Les premières observations du Vison d'Amérique au sein de la réserve naturelle d'Arjuzanx ont eu lieu à partir des années 2010. En 2017, lors de sessions de régulation du ragondin, des captures accidentelles de Vison d'Amérique sont réalisées à plusieurs occasions sur le Plateau des Grues au sud de la réserve, puis sur le secteur nord dès 2018. Depuis 3 ans, le nombre de contact est en constante augmentation et sur divers secteurs de la réserve : soit accidentellement à l'occasion du piégeage du ragondin ou bien lors du suivi des Cistudes par CMR, soit lors du suivi de la faune par piège photographique mis en œuvre depuis 2021.

Afin de lutter contre cette espèce et en s'inscrivant dans l'action 3.2 de lutte contre le Vison d'Amérique en nature de l'axe 3 du Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Vison d'Europe 2021-2031, le gestionnaire de la réserve souhaite mettre en œuvre un projet de lutte par piégeage accompagné de mesures de suivis.

L'opération est prévue de mai 2025 à février 2026. Le protocole de piégeage et de suivi s'appuie sur l'utilisation de 12 radeaux flottants et 4 pièges photographiques.

Le CSRPN interpelle les gestionnaires sur les biais de détectabilité des traces avec l'utilisation de pièges à empreintes ainsi que du piège installé lors des campagnes de captures de 10 jours. Les comportements des individus vis-à-vis du radeau puis du piège installé peuvent également varier et certains individus ignorer totalement les radeaux et ainsi, ne pas être détectés. Il serait intéressant, compte tenu des moyens dont dispose la RNN de pouvoir tester la méthode en termes de détectabilité (tout individu laisse-t-il une trace) et de capturabilité (tout individu détecté se fait-il prendre).

Afin de mesurer l'impact de cette campagne de régulation, il convient, si possible de compléter les observations par plus d'appareils photographiques et, à défaut, de positionner les appareils selon un protocole spatial hiérarchisé afin d'avoir un suivi global de l'occupation du Vison d'Amérique dans toutes les zones.

Le protocole actuel prévoit un arrêt des piégeages dès la 1<sup>ère</sup> capture. Il est impératif que les campagnes de piégeage soient standardisées et aient une durée fixe de 10 jours afin de pouvoir comparer les campagnes de suivi (indice de capture standardisé) et de maintenir une pression de capture forte sur la population.

Il est également prévu que les cadavres des Visons d'Amérique détruits soient conservés au congélateur pour un enlèvement par le service public d'équarrissage dès les 40 kilos. Il convient de prendre l'attache d'experts du PNA Vison et de l'OFB afin d'inclure ce projet dans des démarches d'amélioration de connaissance du Vison d'Amérique et si besoin que les cadavres soient correctement conservés par une structure habilitée pour des analyses ultérieures : études génétiques, biométriques, sanitaires, état reproducteur, étude des classes d'âge (squelettochronologie), ... Etat reproducteur et données biométriques peuvent être collectés directement et systématiquement in situ par les agents de la RNN. Les autres points (génétique, état sanitaire, structure d'âge) selon les besoins et demandes externes.

**Considérant que la réserve présente une mosaïque de milieux très favorable au Vison d'Europe et considérant la présence avérée de Visons d'Amérique, le CSRPN N-A formule à l'unanimité, un avis favorable avec les remarques suivantes.**

Considérant que cette opération va se dérouler dans un site peu fréquenté et peu dérangé, avec des agents qualifiés et disponibles, le CSRPN souhaite :

- la récolte des données sur l'efficacité du piégeage et de détection du Vison d'Amérique par les radeaux :

délectabilité des espèces, attractivité, taux de capturabilité par piège installé, impact du piégeage sur les espèces non-cibles,

- l'analyse de l'effet populationnel du piégeage : pour cela mettre en place un plan d'échantillonnage spatialisé avec une couverture appareils photos sur toute la RNN, si besoin en attirant les individus par appât,

- la vérification d'une éventuelle gestation doit être systématique.

- la valorisation de cette opération dans des études d'amélioration de la connaissance du Vison d'Amérique et a minima une étude locale de suivi du dynamisme reproducteur de cette espèce invasive, voire de son spectre alimentaire.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.